# NOTE D'INFORMATION

## **EMERGENCE RENDEMENT PLUS**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20195 en date du 30/11/2020.

## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion <b>VALORIS MANAGEMENT</b> sise
à <mark>355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc</mark> représentée par <mark>Monsieur Youssef JAIDI</mark> en sa qualite
de <b>Président Directeur Général</b> , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **EMERGENCE RENDEMENT PLUS** 

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038747

- Date et référence de l'agrément : 23/07/2020, GP20098

- Date de création : **05/10/2020** 

- Siège social : **355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc** 

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**er janvier au **31 décembre** 

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT

- Etablissement dépositaire : BMCE Bank représenté par Madame Badia BELALIA en sa qualité de Directeur Général de BMCE CAPITAL SOLUTIONS et par Monsieur Ali FASSI FIHRI en sa qualité de Directeur en charge de BMCE CAPITAL TITRES

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CAPITAL GESTION GROUP	YOUSSEF JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	05 22 23 97 60

- Commissaire aux comptes : KPMG représenté par Monsieur Aziz EL KHATTABI

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations OMLT

Sensibilité min : 3 (exclu)
 Sensibilité max : 7 (inclus)

Indice de référence : L'indice de référence est 50% MBI (MT) et 50% MBI (MLT) publié par BMCE Capital Markets

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue entant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) et en titres de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds effectuera des opérations de prêt emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

Dans le cadre du périmètre réglementaire, l'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Actions cotés à la bourse de Casablanca ;
- -Titres de créances négociables ;
- -Titres émis ou garantis par l'état ;
- Obligations privies;
- Dépot à terme ;
- Opérations de pension ;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.
- Durée de placement recommandée : 2 ans et plus
- Souscripteurs concernés : **Grand public Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.**

#### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès le publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire.** La valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Capitalisation entière. Le « FCP EMERGENCE RENDEMENT PLUS »
  est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon
  la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés
  - Cas d'exonération :
    - O A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
-(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal	
-(2) Commissaire aux compte	25 000 Dhs HT	
-(3) Commission AMMC	0,025% HT	
-(4) Commission Dépositaire	0,03% HT	
-(5) Commission Maroclear	(commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur	
- Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)- (5)	